

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

Délibération n°24-DC080

Conseil Communautaire du 11 juillet 2024

- L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué
- s'est réuni en séance ordinaire, au Relais nordique de la commune de Giron, sous l'autorité
- de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

■ CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

■ CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

■ GIRON : Florian MOINE

■ INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME

MONTANGES :

■ PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

■ SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

■ SURJOUX - LHOPITAL : Jean-Michel ROLLET

■ VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION -

■ Annick DUCROZET - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON – Benjamin VIBERT - Sacha

■ KOSANOVIC - Sebahat BULUT

■ VILLES : Guy SUSINI

■ **Absents** : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ – Gilles FAVRE - Raphaël CASTIGLIA –

■ Christophe MARQUET - Pierre CHARPY – Françoise DUCRET - Christophe MAYET - Anthony

■ GENNARO - Marielle BERGERET

■ **Pouvoirs** : Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT – Daniel BRIQUE à Patrick PERREARD - Sophie

■ SELLIER à Denis MOSSAZ – Patricia VERDET à Joël PRUDHOMME - Mourad BELLAMMOU à Serge

■ RONZON - Sandra LAURENT-SEGUI à Annick DUCROZET – Catherine BRUN à Patrick PERREARD -

■ Christiane RIGUTTO à Sacha KOSANOVIC

■ **Votants** : 27

■ **Présents** : 19

■ **Date de la convocation** : 05 juillet 2024

■ **Secrétaire de séance** : Sebahat BULUT

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240711-24-DC080-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

Nature de l'acte : 3. Domaine et patrimoine – 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Objet : Bilan des acquisitions et cessions de l'année 2023

Monsieur le Président expose que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-37 du Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées sur le territoire de la Communauté de Communes, donne lieu chaque année, à une délibération du Conseil Communautaire. Ce bilan est annexé au compte administratif de TVI

Il précise que cette mesure doit ainsi permettre à l'assemblée, d'évoquer et de débattre de la politique foncière menée par l'établissement, et d'assurer l'information de la population.

En application de la réglementation susvisée, il vous est proposé de délibérer sur le bilan présenté ci-dessous.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-37,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de délibérer chaque année sur le bilan des cessions et des acquisitions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le bilan annexé, relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté de Communes durant l'année 2023,
- **DE DONNER** acte au Président de cette présentation et **L'AUTORISER** à tenir ce document à la disposition du public après l'avoir annexé au compte administratif.

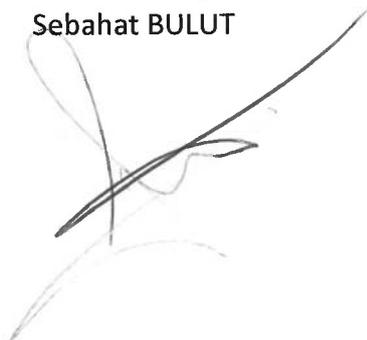
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valselhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,
Sebahat BULUT



Le Président,
Patrick PERREARD

